

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1.352 du 10 décembre 1945

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 décembre 1945

Numéro JO  
n° 11 du 31/12/1945

Date du numéro  
31 décembre 1945

### TEXTE INTÉGRAL

le chef de bataillon d'infanterie coloniale Juvanon du Vachat et le lieutenant d'infanterie coloniale Morère, nommés membres de la mission de délimitation de la frontière entre la Côte Française des Somalis et l'Ethiopie, ont été maintenus dans la position « hors cadres décembre » pour compter du 1er 1945. L'arrêté n° 1.341 concernant le lieutenant Morère a été annulé. La solde, les accessoires de solde et les indemnités réglementaires pour les déplacements effectués en vue du service leur seront payés sur les crédits spéciaux « Mission de délimitation ».